



Conditions d'utilisation de la carte VISA* SCÈNE^{MD}

Aperçu du programme de récompenses SCÈNE

SCÈNE est un programme de récompenses administré par Scene Limited Partnership, une société en commandite constituée en vertu des lois du Manitoba («Scene LP»). Les associés commanditaires initiaux de Scene LP et du programme de récompenses SCÈNE («SCÈNE» ou le «programme») sont Cineplex Divertissement LP et La Banque de Nouvelle-Écosse (qui, incluant leurs filiales et leurs sociétés affiliées, sont désignés ci-dessous par le terme «commanditaires»). La société Scene LP est la seule responsable de la direction et de l'administration du programme.

L'utilisation et la détention de votre carte VISA SCÈNE doit également être conforme au Contrat VISA SCÈNE. Vous acceptez de respecter ce contrat, dont une copie vous sera fournie.

En vous inscrivant au programme SCÈNE ou en accumulant des points-bonis (la définition de «points-bonis» est incluse plus loin) dans le compte qui vous est attribué à titre de membre du programme (le «compte»), vous confirmez avoir lu et compris les présentes conditions et vous acceptez de vous conformer à chacune d'entre elles. Vous reconnaissez également que les présentes conditions d'utilisation de votre compte VISA SCÈNE s'appliquent en sus des conditions d'utilisation de votre carte de membre SCÈNE. Les conditions d'utilisation de votre carte de membre SCÈNE peuvent être consultées à l'adresse www.scene.ca.

Exigences relatives au programme

Vous devez détenir une carte VISA SCÈNE et une carte de membre SCÈNE.

Inscription des membres

Pour obtenir des points-bonis SCÈNE en utilisant votre carte VISA SCÈNE, votre compte VISA SCÈNE doit être relié à votre compte de membre SCÈNE. Nous procéderons à l'inscription et/ou à la liaison automatique de votre compte de membre SCÈNE à votre carte VISA SCÈNE conformément à la politique en matière de confidentialité de SCÈNE.

Titulaires de compte admissibles

- Sont admissibles tous les résidents canadiens ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence.
- La détention de la carte est réservée aux personnes physiques seulement; aucune personne morale, fiducie, société ou autre entité ne peut détenir une carte VISA SCÈNE.

Comptes de membre SCÈNE inactifs

Un compte de membre SCÈNE sera réputé inactif si :

1) votre carte de membre SCÈNE n'a pas été utilisée pour accumuler ou échanger des points-bonis SCÈNE pendant une période de 24 mois consécutifs;

et que

2) votre carte de membre SCÈNE n'a pas été utilisée pour obtenir des rabais pendant une période de 24 mois consécutifs;

et que

3) aucune *Carte Scotia* SCÈNE à votre nom n'a été liée à un nouveau compte bancaire de la Banque Scotia admissible au programme SCÈNE à votre nom au cours des 24 derniers mois (une liste des comptes Scotia admissibles au programme SCÈNE est disponible à la page Conditions d'utilisation de la *Carte Scotia* SCÈNE à scene.ca/legal.aspx);

et que

4) vous n'avez pas ouvert de compte VISA SCÈNE au cours des 24 derniers mois.

Dans l'éventualité où toutes ces conditions seraient réunies, votre compte SCÈNE serait considéré inactif, auquel cas Scene LP pourrait, à sa seule discrétion, fermer ce compte et tous les points-bonis SCÈNE accumulés dans ce compte pourraient être supprimés, avec ou sans préavis de Scene LP. Un compte SCÈNE peut être considéré inactif même si vous avez accumulé des points-bonis SCÈNE au moyen d'une Carte Scotia SCÈNE ou d'une carte VISA SCÈNE.

Obtention de points-bonis SCÈNE avec votre carte VISA SCÈNE

Tout membre SCÈNE («Membre») titulaire d'une carte VISA SCÈNE recevra des points-bonis SCÈNE pour tout achat réglé avec sa carte VISA SCÈNE, une fois que sa carte VISA SCÈNE est reliée à son compte de membre SCÈNE. Les points-bonis SCÈNE sont calculés sur les achats effectués avec la carte, moins les retours («Achats nets»). Les avances de fonds, y compris les chèques VISA Scotia^{MD*}, les transferts de solde d'autres cartes ou de prêts, les paiements d'intérêts et les paiements et commissions VISA ne sont pas admissibles aux points-bonis SCÈNE.

Le titulaire principal et les cotitulaires de la carte peuvent relier chacun leur carte à leur propre compte de membre SCÈNE et recevoir les points-bonis pour leurs achats respectifs. Tous les achats effectués par les titulaires additionnels ajouteront des points au compte du titulaire principal.

Pour tout achat à un cinéma Cineplex Divertissement, vous recevrez 5 points-bonis SCÈNE pour chaque dollar dépensé. Vous recevrez 1 point-boni SCÈNE pour chaque dollar d'achat net chez **tous les autres commerçants**.

Offres ponctuelles carte VISA SCÈNE

- 2 000 points-bonis SCÈNE additionnels seront crédités à votre compte de membre SCÈNE pour votre premier achat avec votre carte VISA SCÈNE (Pour être admissible à la prime de 2 000 points, ce premier achat doit être effectué dans les 60 jours de l'ouverture de votre nouveau compte VISA SCÈNE). Offre limitée à une seule ouverture de compte VISA par compte de membre SCÈNE.

Dans le cas où il existe un titulaire principal et un cotitulaire VISA SCÈNE sur le même compte, la prime de 2 000 points-bonis sera créditée à l'auteur du premier achat.

Retours et/ou échanges

Dans l'éventualité d'un retour de marchandise et/ou d'un échange de produit ou de service concernant n'importe quel achat ayant donné droit à des points-bonis SCÈNE, le nombre de points-bonis SCÈNE correspondant à cet achat sera automatiquement déduit de votre compte de membre SCÈNE.

Le nombre de points-bonis SCÈNE attribués à l'achat de la marchandise ensuite retournée ou échangée sera déduit de votre solde de points-bonis SCÈNE.

Cartes perdues, volées ou endommagées

1. Dans l'éventualité où votre carte VISA SCÈNE serait perdue, volée ou endommagée, vous devez immédiatement avvertir votre succursale Scotia ou téléphoner au 1-800-575-2424.
2. Les comptes VISA SCÈNE annulés ou fermés ne permettront pas d'obtenir des points-bonis SCÈNE après la date d'annulation/de fermeture.
3. Si votre carte de membre SCÈNE est annulée par Scene LP pour n'importe quelle raison, vous ne pourrez pas échanger les points-bonis SCÈNE que vous aviez accumulés et vous ne recevrez plus de points-bonis SCÈNE sur vos achats VISA ultérieurs à moins d'être relié à un autre compte.

Confidentialité de vos renseignements personnels

SCÈNE^{MD} est un programme de récompenses administré par Scene Limited Partnership («Scene LP»). Cineplex Divertissement LP («Cineplex») et La Banque de Nouvelle-Écosse (la «Banque Scotia»), incluant leurs filiales et coentreprises, sont décrits ci-dessous comme les commanditaires, désignés ci-après comme « nous » ou « notre ») et «nos») de Scene LP et du programme SCÈNE («SCÈNE» ou le «programme»).

Nous pouvons recueillir vos renseignements personnels, les utiliser et les divulguer pour :

- mettre en place et administrer le programme SCÈNE, ce qui inclut la gestion courante des comptes SCÈNE, de même que l'enregistrement des points-bonis SCÈNE et la mise à jour des soldes de points-bonis SCÈNE;
- traiter les échanges de points-bonis SCÈNE contre des récompenses;

- établir votre admissibilité à nos promotions spéciales et à nos concours;
- communiquer avec vous et vous faire parvenir le bulletin électronique SCÈNE;
- comprendre vos besoins et vos préférences et vous fournir les produits et services qui vous conviennent;
- vous recommander les produits et services du programme SCÈNE, de nos commanditaires et de nos partenaires offrant des récompenses ou vous transmettre de l'information de tiers que nous aurons sélectionnés susceptibles de vous intéresser;
- vous faire part des offres spéciales et des récompenses offertes par le programme SCÈNE, nos commanditaires et nos partenaires offrant des récompenses;
- permettre ou faciliter toute transaction commerciale concernant SCÈNE LP.

Consentement

Si vous nous transmettez vos renseignements personnels, nous pouvons présumer que vous donnez votre consentement à ce que nous recueillions, utilisions et communiquions les renseignements vous concernant aux fins énoncées dans la politique relative à la confidentialité de SCÈNE, disponible pour consultation dans le site scene.ca.

Il est possible que nous vous demandions vos coordonnées telles que votre numéro de téléphone ou de télécopieur et que nous conservions ces renseignements pour les transmettre aux commanditaires de SCÈNE et aux partenaires offrant des récompenses, afin que nous ou des tiers fournisseurs puissions communiquer directement avec vous par ces canaux aux fins de marketing et de télémarketing. Plus précisément, «nous» englobe les filiales et les coentreprises. Ce consentement s'appliquera aussi aux commanditaires de SCÈNE, aux partenaires offrant des récompenses et à toute autre entreprise qui, ultérieurement, ferait partie de SCÈNE ou s'y joindrait. Votre consentement à ceci n'est pas une condition de faire affaire avec nous et vous pouvez y mettre fin en tout temps en suivant les instructions ci-dessous. Vous pouvez communiquer avec nous relativement aux activités de télémarketing en composant le numéro sans frais 1-866-586-2805 ou par courriel à help@scene.ca.

Retrait du consentement

Sous réserve des exigences légales, réglementaires et contractuelles, vous pouvez retirer en tout temps votre consentement à ce que nous poursuivions la cueillette, l'utilisation ou la divulgation de renseignements, moyennant un préavis raisonnable. Selon les circonstances, le retrait de votre consentement pourrait cependant influencer notre habileté à vous offrir ou à continuer de vous offrir certains privilèges et certaines possibilités que vous procure la carte de membre SCÈNE.

Vous ne pouvez refuser de consentir à ce que nous recueillions, utilisions et divulguions des renseignements requis par des tiers fournisseurs de services dont la contribution est essentielle à l'administration et à la gestion du programme.

Vous pouvez demander en tout temps que nous cessions d'utiliser vos renseignements personnels pour promouvoir nos services ou les produits et services de tiers que nous avons choisis. Si vous désirez retirer votre consentement, tel qu'indiqué dans la politique relative à la confidentialité de SCÈNE, disponible pour consultation dans le site scene.ca, vous pouvez le faire en tout temps en suivant ces instructions: rendez-vous au site scene.ca, cliquez sur «Mon compte», cliquez sur «Mise à jour du profil», faites défiler vers le bas la section «Autres renseignements» et cliquez sur «Modifier» dans le coin supérieur droit de cette section. Vous pouvez alors changer l'indicateur d'abonnement pour un «désabonnement» aux communications de SCÈNE et aux offres spécifiques des partenaires.

Nous donnerons suite à votre demande dans les plus brefs délais, mais il est possible que dans certains cas nous ne puissions pas mettre fin immédiatement à l'utilisation de vos renseignements personnels.

Interruption, modifications et infractions

La Banque Scotia peut modifier les présentes conditions d'utilisation de la carte VISA SCÈNE ou n'importe quel élément de ce programme, incluant toute caractéristique de toute récompense, et ce, sans préavis et même si de telles modifications pouvaient avoir un effet négatif sur la valeur des points-bonis SCÈNE déjà accumulés. Le programme SCÈNE peut être annulé par la Banque Scotia en tout temps. Pour obtenir les conditions du programme SCÈNE et d'autres détails sur le programme SCÈNE, visitez le site www.scene.ca.

★
SCENE^{MD}

* Visa Int./Usager lic. La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MD} Marque déposée de Scene IP LP.

MD* Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

3475832 (09/10)